

Le 21 juin 2016

INFOS SYNDICALES

SPÉCIALES Ville du Puy - Agglo



✓ 2017, REMISE EN CAUSE DU PROTOCOLE D'ACCORD SUR LA DURÉE DU TEMPS DE TRAVAIL (1607 heures) !

Le Département de la Haute-Loire **pass**e de 21 à 11 Communautés de Communes. De ce fait, le périmètre de l'Agglo Le Puy va être modifié. Avec notamment l'intégration d'un certain nombre de communautés de communes à l'image des Territoires de : St Paulien, Lavoûte sur Loire, Craponne...

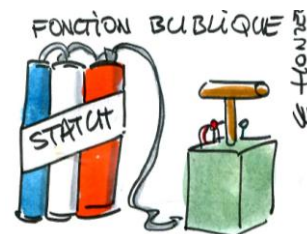
Ce nouveau « périmètre » va engendrer de nouvelles élections de représentants du personnel « CT-CHSCT » en 2017 au sein de l'Agglomération.

Pour toutes ces raisons, le nouveau Directeur Général des Services (DGS) Monsieur BERTOLO, a souhaité échanger avec les Organisations Syndicales dont **Force Ouvrière « ville-agglo »**.

Lors de cet échange avec notre syndicat, Monsieur le DGS a abordé les points suivants :

- La remise en cause du protocole d'accord sur le temps de travail (ville-CCAS-Agglo), tendant vers la réalisation de 1607 heures pour les agents alors qu'ils effectuent actuellement 1 547 heures...

- La renégociation du régime indemnitaire et de tous les avantages acquis... **Et cette liste est loin d'être exhaustive !!!!**



➔ **FO TERRITORIAUX s'opposera fermement à l'augmentation du temps de travail.**

➔ **FO TERRITORIAUX veillera à protéger les avantages acquis du personnel lors des réunions de concertations programmées par l'autorité territoriale et notamment lors de la 1^{ère} réunion intersyndicale qui aura lieu le mercredi 29 juin 2016**

Contacts Force Ouvrière - Christophe : 06 17 82 07 37 / Stéphanie : 06 81 13 57 95

Mail : fofpt43@orange.fr - **blog :** <http://fofpt43.over-blog.com> - **fixe :** 04 71 05 51 87

1 avenue St Flory (Guitard) 43000 le Puy en Velay

